

Après la réunion de la commission mixte paritaire (CMP) qui s'est tenue le 16 juin sur le projet de loi sur le renseignement et à laquelle il a participé, Jean-Pierre Sueur a publié un communiqué.

>> [Lire le communiqué](#)

À propos d'un amendement

Lors de cette CMP, un amendement a été adopté à une voix de majorité (sept contre six) qui crée une disposition qui ne figurait pas dans le projet du gouvernement et n'avait été ni discutée ni adoptée durant les débats au Parlement, que ce soit à l'Assemblée Nationale ou au Sénat.

Celle-ci crée des possibilités de surveillance pour les étrangers effectuant des séjours de courte durée en France, de manière dérogatoire par rapport au droit existant pour lequel les mêmes règles relatives au respect de la vie privée s'appliquent à toutes les personnes séjournant ou résidant en France – qui posent en conséquence un problème de constitutionnalité – sans qu'aucune procédure de contrôle, ni a priori ni a posteriori, ne soit prévue.

Jean-Pierre Sueur a voté contre cet amendement.

Comme la Constitution prévoit qu'à la suite de la CMP, seul le gouvernement peut déposer des amendements lors des nouvelles lectures devant chaque assemblée, Jean-Pierre Sueur est intervenu auprès du gouvernement pour soutenir auprès de lui le dépôt d'un amendement supprimant la mesure en question ajoutée lors de la CMP.

Le gouvernement a annoncé le samedi 20 juin qu'il déposerait cet amendement.

Jean-Pierre Sueur interviendra au Sénat en séance publique lors de l'ultime lecture du projet de loi, le mardi 23 juin à 16 heures (à suivre en direct [sur le site du Sénat](#)).